

CLDR = Commission Locale de Développement rural

*Elle pilote l'ensemble de l'opération de développement rural.
Cela veut dire que chacun de ses membres participe activement à l'élaboration d'une stratégie de développement
pour sa commune jusqu'au suivi des projets et actions qui en découleront.*

Qui compose la CLDR?

Elle compte 10 membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de suppléants. Un quart de ces membres peut être désigné au sein du Conseil communal.

Ses membres sont représentatifs de la population. La Commission rassemble donc des personnes de tous âges, de tous les villages, de différentes catégories sociales et professionnelles, ... motivées et désireuses de s'investir pour promouvoir le bien être et la qualité de vie dans leur commune.

• UN ESPACE DE L'EXPRESSION CITOYENNE

La CLDR est le lieu de **l'expression citoyenne, du débat démocratique.** Cette commission est constituée pour toute la durée de l'opération de développement rural. Cela implique qu'elle remplit son rôle aussi bien pendant la phase de réflexion sur le développement de la commune que par la suite, pendant les 10 ans de concrétisation des projets.

La politique de développement rural est une politique participative. En y adhérant, les mandataires s'engagent à faire participer la population aux prises de décision, en informant les habitants, en les consultant, en organisant une concertation avec eux. Ce n'est ni la population ni la CLDR qui prend les décisions, car c'est évidemment le rôle du Conseil communal. Mais avant de prendre des décisions, les mandataires s'entourent des avis de leurs concitoyens pour arriver à des solutions optimales. Dans la mesure du possible, les habitants sont directement consultés lors de réunions par exemple. Mais, comme on ne peut pas réunir tout le temps tout le monde, la politique de développement rural (DR) prévoit la création de la commission locale de développement rural (CLDR).

L'ensemble des membres de cette commission est censé représenter l'ensemble de la population. Chaque membre représente un ou plusieurs groupes de citoyens (un village, les agriculteurs, les commerçants, les jeunes, les femmes, etc.). Sa mission est de relayer leurs intérêts, leurs avis, leurs préoccupations. Les membres s'attachent lors des réunions à permettre un débat démocratique ; où la parole de chacun sera écoutée et respectée pour dépasser les intérêts individualistes (rechercher l'intérêt collectif).

Elle se réunit environ 4 fois par an.
**Oheytois, Oheytoise, saisissez l'occasion unique qui vous est donnée
de prendre en main le devenir de votre village, de votre commune !**

• UN VECTEUR DE L'INFORMATION

En tant que relais auprès de la population, le membre de la CLDR a pour tâche est d'assurer la circulation de l'information qui concerne l'opération de développement rural.

Cette mission est importante car elle permet de maintenir un contact permanent et essentiel avec la population afin, d'une part, de nourrir les débats de la CLDR grâce aux contributions des citoyens (notamment pour veiller à l'adéquation entre les projets menés et les besoins collectifs formulés) et d'autre-part de relayer les résultats des débats vers les citoyens.

La CLDR est le porte-parole de la population. Mais sa mission est également d'informer les habitants :

- Les informer de l'importance de leur participation
- Les informer de l'avancement de la réflexion, des débats qui ont lieu aux réunions de la CLDR ou dans les groupes de travail (GT)
- Les informer des suites qui sont apportées à leurs demandes, à leurs propositions, des projets qui se concrétisent
- Les informer des idées qui ne pourront pas se concrétiser en leur expliquant les raisons de cette impossibilité

Le contenu des réunions de la CLDR n'est absolument pas secret. Au contraire, il s'agit d'en faire le plus large écho possible.

Etre porte parole de la population, c'est donc :

- discuter des propositions de la population en CLDR ;
- relayer les projets proposés en CLDR vers la population.

• UN LIEU DE CONSTRUCTION D'AVIS COLLECTIFS

Les avis que les membres de la CLDR donnent doivent être mûrement réfléchis et représenter au mieux l'intérêt collectif. De ces avis découleront des décisions concernant l'avenir de la commune et de ses habitants.

Pour donner des avis fondés, il faut posséder toutes les informations utiles. Il est donc important d'avoir une bonne connaissance de sa commune et de ses habitants. Il est nécessaire de partir d'un « regard collectif » sur la situation actuelle de la commune. Pour cela, la CLDR dispose de différents outils :

- L'expérience, les connaissances, les contacts de ses membres.
- Les réunions dans les villages ou des groupes de travail (GT) auxquelles ils ont participé et pour lesquelles il existe des comptes-rendus disponibles à l'administration communale (auprès de Caroline Setruk).
- L'InfOhey spécial développement rural, ainsi que tout autre document relatif à l'opération de développement rural, également disponibles à l'administration communale (auprès de Caroline Setruk).
- L'aide de la Fondation Rurale de Wallonie qui anime les réunions de manière neutre, en donnant les clés pour comprendre, des méthodes pour discuter et prendre des décisions.

• UN LIEU DE REFLEXION SUR L'AVENIR

Les membres de la CLDR ont pour mission d'élaborer un outil de gestion de la commune à long terme. Lequel est défini en concertation avec la population, sur base d'une analyse rigoureuse de la situation de la commune et selon une logique de programmation par les objectifs.

Cet outil que la CLDR va proposer au Conseil communal, c'est le programme communal de développement rural (PCDR).

Ce document :

- décrit la commune telle qu'elle est aujourd'hui
- présente la stratégie de développement et les projets programmés pour 10 ans ainsi que toute la réflexion qui a permis de dégager cette stratégie et ces projets.

• UN ESPACE DE SUIVI DES PROJETS DU PCDR

Les membres de la CLDR ont pour tâche d'assurer le suivi des projets, en veillant au respect du processus de concertation dans la concrétisation des différents projets du PCDR.

La mission des membres de la CLDR sera ensuite de suivre la réalisation des projets et veiller à ce qu'ils correspondent aux aspirations des citoyens. La CLDR sera amenée à accompagner l'exécution des projets en cours, à affiner les projets à venir en précisant la manière concrète de les mener. Elle pourra également lancer de nouveaux groupes de travail en lien avec les projets en cours afin d'affiner les attentes de la population.

Pour en savoir plus sur l'installation et le fonctionnement de le CLDR,
n'hésitez pas à contacter les agents de développement
de la FRW qui accompagne la commune d'Ohey.

Pour tout contact avec la FRW

Carine LAMBE Tél : 083/660.771
Audrey WANZOUL Tél : 083/660.773

E-mail : c.lambe@frw.be
E-mail : a.wanzoul@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Rue Hiétine, 2 à 5370 Havelange

Fax : 083/634.159

www.frw.be

Les missions d'une CLDR sont nombreuses et diversifiées Quelques exemples...



La CLDR en plein travail de réflexion.

La CLDR sera amenée à définir les projets à mettre en œuvre dans les 10 prochaines années



La CLDR organise des visites de terrain

Une CLDR est amenée à se déplacer sur le terrain, soit pour mieux connaître sa propre commune, soit pour aller à la rencontre d'autres expériences dans d'autres communes, ou encore pour assister aux inaugurations des projets qu'elle a suivis.



La CLDR assiste à la présentation de différents avant-projets et projets

Sur base de l'exposé, elle pourra donner son avis à l'auteur de projet, faire des remarques, soumettre des idées, ...



La CLDR mène une action concrète sur le terrain.

Outre les projets importants subsidiés à 80% par la Région wallonne, la CLDR peut participer à des actions sur le terrain qui nécessitent plus de moyens humains que financiers. C'est aussi cela le développement rural...